



REGLEMENT DU SALON

ARTICLE 1 : présentation du salon du livre

L'Association « *Sorèze In Libris* », en partenariat avec la mairie de Sorèze et son ancienne Abbaye-Ecole organise un salon du livre, les 15 et 16 novembre 2025 ouvert aux auteurs d'ouvrages de littérature générale.

Il a vocation à favoriser les rencontres entre un public d'amateurs de livres et de lecture avec des auteurs et des professionnels du livre.

Les auteurs seront reçus dans les locaux de l'ancienne Abbaye-Ecole de Sorèze.

Le public est admis au salon :

- - le samedi 15 novembre : à partir de 14h00,
- - le dimanche 16 novembre : de 9h00 à 18h00.

Un thème central est retenu à l'occasion de ces rencontres : « **LE VOYAGE** ».

ARTICLE 2 : installation des auteurs

L'installation des auteurs participants au salon se fait le samedi 15 novembre entre 9h00 et 12h00.

Lorsque les auteurs viennent de plus de 100 km l'Association participe à leur frais de déplacement dans une limite de 0,35€/km, et met à leur disposition, en nombre limité, des chambres à 40€/nuit (animaux non acceptés).

Chacun dispose d'une table de dimension adaptée à la présentation de ses œuvres.

Les ouvrages des auteurs sont fournis par la librairie partenaire de l'association.

Café, viennoiseries, apéritif et déjeuner sont offerts le dimanche. (repas et boissons non admis dans les salles du salon)

Aucune rémunération n'est prévue pour les séances de signature.

Pour les intervenants à des conférences, à des tables rondes ou à des lectures, il est prévu une rémunération en référence à la charte de la société des gens de lettres.

ARTICLE 3 : modalités de participation

L'inscription des auteurs au salon se fait par le bulletin d'inscription complété.

La date limite d'envoi des bulletins est fixée au 30 mai 2025.

Pour les auteurs ayant déjà participé au salon Sorèze In-Libris, seront retenus les auteurs proposant un nouvel ouvrage.

Les places étant nécessairement limitées l'Association informera avant le 15 juin 2024 les auteurs de leur participation ou non-participation au salon.

Les auteurs envoyant leur bulletin d'inscription déclarent avoir pris connaissance et accepté les conditions de participation telles qu'envisagées dans le présent règlement.

ARTICLE 4 : concours littéraire

Un concours littéraire, couronné par un prix, est ouvert aux seuls auteurs participant au salon du livre. Ce concours est gratuit.

L'auteur désirant participer au concours doit envoyer un exemplaire de l'ouvrage qu'il présente, par pli simple non recommandé, à l'adresse suivante : association « **Sorèze In Libris** » mairie de Sorèze, allée du Ravelin, BP 90018, 81540 SOREZE, accompagné du bulletin de participation.

La date limite d'envoi est fixée au 30 mai 2025 pour permettre au comité de lecture de délibérer et de désigner le lauréat du concours.

Dès réception de l'ouvrage, l'association adresse un courrier électronique à l'auteur dans les 15 jours suivants l'envoi. En l'absence de courriel dans les 15 jours, l'auteur peut contacter l'association à l'adresse mail suivante : **soreze.inlibris81540@gmail.com**.

Les ouvrages, qu'ils soient primés ou non, ne sont pas retournés aux auteurs.

Le jury est composé d'un comité de lecture constitué par l'association « Sorèze In Libris », il est chargé de l'attribution du prix qui récompensera la qualité littéraire de l'ouvrage présenté et sa concordance avec le thème général du salon.

Les membres du jury ne sont pas autorisés à concourir.

Les décisions du jury sont sans appel. Le jury ne répond pas aux sollicitations des candidats portant sur les résultats du concours.

La remise du prix a lieu le samedi 15 novembre 2025. Il est doté d'un prix en numéraire.